

**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 14/11/2025

*Date d'Affichage : 14/11/2025

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 15

*VOTANTS : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA,
Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints,

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Murielle FANOUILLERE, Madame Sophie Rima GHADBAN Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET

Etaient absents excusés :

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur Claude COLLINEAU pouvoir à Monsieur David DUMEUNIER,

Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE,

Madame Monique MORNACCO pouvoir à Madame Nadine DAGUENET,

Monsieur Bernard GLENAT, Madame Christel COHENDET, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Thierry LACOUR,

Madame Murielle FANOUILLERE a été désignée Secrétaire de séance

DEL 12: DEMANDE DE SUBVENTION CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur l'appel à projets 2026 et sur le cahier des charges ci annexé,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 13 novembre,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention d'un montant de 7359 Euros concernant l'appel à projets 2026 à la conférence des financeurs du Val d'Oise pour le développement d'actions collectives de prévention et d'actions individuelles et collectives d'accompagnement des proches aidants à mener au titre de l'année 2026 (Axes 5.2 Améliorer les possibilités de répit pour limiter l'épuisement).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission**

en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet
d'un retour pour accès de pouvoir devant le T.A.
de Gergy. Il pourra dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication être notifié

Fait à Margency, le 25/11/2025

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20251125-DEL12CFPPA20112-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025